



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 21 novembre 2025

Communiqué de presse

Lancement du réseau France Santé en Tarn-et-Garonne

Garantir à chaque Français une offre de soins de proximité accessible à moins de 30 minutes et sous 48 heures, tel est l'engagement porté par le Gouvernement avec le réseau France Santé. Ce dispositif permet de labelliser différentes structures (comme les maisons et centres de santé et les hôpitaux de proximité, par exemple) dès lors qu'elles répondent à certains critères d'accessibilité, de coordination entre professionnels et de services offerts.

La labellisation de la première Maison du réseau France Santé, le 30 octobre 2025 dans la Manche, a officialisé la création d'un réseau national financé et soutenu par l'Etat et l'Assurance Maladie, garant d'un socle commun de services de santé de proximité.

Afin de lancer la mise en œuvre du réseau France santé en Tarn-et-Garonne, le préfet Vincent Roberti a réuni ce vendredi 21 novembre les parties prenantes pour un premier comité de pilotage visant à présenter le dispositif et susciter des candidatures.

Renforcer la présence de soins accessibles sur l'ensemble du territoire

Inspiré du modèle des [maisons France Service](#), le réseau France Santé permettra à chaque Français d'accéder à une solution de santé en moins de 30 minutes et d'obtenir un rendez-vous médical sous 48 heures si son état de santé le nécessite.

Rassembler et rendre plus lisible l'offre de soins de proximité

Le label, signe de rattachement au réseau France Santé, s'applique aux lieux ou structures de soins déjà existantes ainsi qu'à celles qui ont vocation à être créées, telles que :

- [Les maisons de santé pluriprofessionnelles \(MSP\)](#) et [centres de santé](#) ;
- Les cabinets médicaux regroupant plusieurs praticiens ;
- Les établissements de santé assurant des soins primaires, notamment les hôpitaux de proximité ;
- Tout lieu permettant un accès de proximité aux soins : consultations solidaires déployées dans le cadre du dispositif « Un médecin près de chez vous », consultations avancées hospitalières, officines équipées de télécabine, [médicobus...](#)

Il est attribué selon des **critères simples**. Pour être labellisées, les structures doivent proposer une offre socle en santé :

- garantir la présence d'un médecin et d'un infirmier, au sein de la structure ou à proximité ;
- être ouvertes au public au moins 5 jours par semaine ;

- assurer des consultations sans dépassement d'honoraires ;
- proposer des rendez-vous dans les 48h lorsque l'état de santé des patients le nécessite ;
- participer au service d'accès aux soins (SAS), qui contribue à la permanence des soins ambulatoire.

Soutenir les territoires les plus fragiles

Une attention particulière sera donnée aux **territoires les plus sous-dotés en professionnels et équipements de santé**, au sein desquels l'accès aux soins est le plus difficile.

Un pilotage territorial sera opéré par les Agences régionales de santé et les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), en lien avec les préfets, pour coordonner leur déploiement. Ainsi, une dizaine de structures seront labellisées en Tarn-et-Garonne d'ici la fin de l'année 2025.

En 2026, 130 millions d'€ seront alloués pour construire le réseau France Santé, avec l'objectif d'atteindre 2 000 structures labellisées mi-2026.